



**Conseil économique
et social**

Distr.
PROVISOIRE

E/1996/SR.23
1er août 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

SESSION DE FOND DE 1996

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 23e SEANCE

Tenue au siège, à New York,
le mercredi 3 juillet 1996, à 15 heures

Président : M. HENZE (Allemagne)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES SUIVANTS (suite) :

- b) APPLICATION DES CONCLUSIONS ADOPTEES D'UN COMMUN ACCORD AU COURS DU DEBAT QUE LE CONSEIL A CONSACRE EN 1995 AUX QUESTIONS DE COORDINATION

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et également être portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-794, 2 United Nations Plaza.

En l'absence de M. Gervais (Côte d'Ivoire), M. Henze (Allemagne), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15h30.

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES SUIVANTS (suite) (E/1996/4 et Corr.1; E/1996/18 et Add.1)

- b) APPLICATION DES CONCLUSIONS ADOPTEES D'UN COMMUN ACCORD AU COURS DU DEBAT QUE LE CONSEIL A CONSACRE EN 1995 AUX QUESTIONS DE COORDINATION (E/1996/59)

LE PRESIDENT appelle l'attention sur le rapport du Secrétaire général figurant dans le document E/1996/59.

M. KHAN (Département de la coordination des politiques et du développement durable), présentant le rapport du Secrétaire général E/1996/59, rappelle que les conclusions adoptées d'un commun accord au cours du débat que le Conseil a consacré en 1995 aux questions de coordination concernent des mesures envisagées pour le Conseil lui-même, des recommandations à l'Assemblée générale et des mesures à prendre par le mécanisme interorganisations et les organismes des Nations Unies.

Pour ce qui est du Conseil, des progrès ont été réalisés dans le sens d'un resserrement des interactions entre ses travaux et ceux de ses organes subsidiaires, comme la Commission du développement social, la Commission de la condition de la femme et la Commission du développement durable. La décision du Conseil de tenir un débat sur la pauvreté découle aussi des conclusions adoptées d'un commun accord.

Des progrès importants ont été faits par le Comité administratif de coordination (CAC), qui a engagé des discussions sur l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur l'Afrique et a établi le Comité interorganisations sur les femmes. Un grand nombre de groupes thématiques interorganisations ont été établis pour suivre les travaux au niveau des pays et ces groupes apportent des éléments d'information au Conseil.

Mme DENGU (Costa Rica), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, regrette que le rapport du Secrétaire général ne présente pas d'analyses des progrès réalisés et des problèmes rencontrés et ne contienne pas de recommandations précises sur les questions en cause. Il ne précise pas non plus les moyens de renforcer la fonction de coordination des politiques et activités de développement au niveau du système des Nations Unies, qui incombe au Conseil. Le Groupe des 77 et la Chine jugent cette coordination indispensable et demandent donc au Secrétariat d'élaborer ces analyses et recommandations.

En tant que principal organisme intergouvernemental d'élaboration et d'évaluation des politiques dans les domaines économique et social, l'Assemblée générale devrait établir les grandes orientations d'action. Le Conseil devrait intégrer les travaux de ses organes subsidiaires et coordonner les politiques et les activités engagées par le système des Nations unies pour donner suite aux grandes conférences des Nations Unies et appliquer leurs résultats. Il devrait envisager d'organiser son programme de travail sur une base pluriannuelle, comme le font déjà les commissions techniques.

Le Groupe des 77 et la Chine sont persuadés que le choix des thèmes communs attribués aux équipes spéciales établies par le CAC aurait gagné de consultations intergouvernementales. En outre, les organismes de développement des Nations Unies devraient pouvoir contribuer de façon plus active aux travaux de l'équipe spéciale sur les conditions propices au développement économique et social. Cette équipe spéciale devrait s'intéresser aux conditions devant exister aussi bien au niveau international qu'au niveau national et devrait s'abstenir d'adopter des approches et conditions calquées sur celles de la Banque mondiale. Les équipes spéciales du CAC devraient présenter leur rapports au Conseil dans le cadre du débat qu'il consacre aux questions de coordination lors de sa session de fond, contribuant ainsi de façon importante aux délibérations et à la prise de décisions au niveau intergouvernemental.

Pour ce qui est de la collaboration entre le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, le Groupe des 77 et la Chine souhaiteraient que soit accordée une plus grande priorité à la mise en oeuvre des engagements nationaux et internationaux pris par les pays développés à l'occasion des grandes conférences internationales. Si les gouvernements ont respecté leurs engagements au niveau national, les ressources annoncées par la communauté internationale pour la mise en oeuvre des recommandations de ces conférences n'ont pas atteint les niveaux convenus, de sorte que la charge pesant sur les budgets nationaux s'est alourdie. Il est donc de la plus haute importance que des idées nouvelles et novatrices soient formulées pour assurer des ressources suffisantes pour le développement international.

M. CAMPBELL (Irlande), prenant la parole au nom de l'Union européenne et aussi de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la Roumanie, de la République slovaque, de la République tchèque et de la Slovénie, estime que les résultats des grandes conférences internationales organisées par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans des domaines connexes ont marqué l'avènement d'une coopération plus étroite entre les membres de la communauté internationale pour encourager le développement de tous les peuples du monde. Le caractère intégré de ces résultats, qui portent sur un large éventail de questions interdépendantes d'une importance fondamentale,

exige de toute évidence une réponse intégrée; sans une coordination adéquate et efficace, les initiatives envisagées dans les divers programmes d'action issus des conférences pourraient bien être réduites à néant. En tant que mécanisme central d'une telle coordination, le Conseil doit s'occuper de cette aspect dès le départ et engager un processus de collaboration permanent et continu.

Il ressort du rapport (E/1996/59) que les conclusions adoptées d'un commun accord n'ont été que partiellement mises en oeuvre, alors que les raisons de cette situation n'ont pas été analysées de façon suffisamment approfondie. Des progrès considérables ont été réalisés dans le renforcement de la coordination interorganisations à tous les niveaux; cependant, une plus grande complémentarité et une plus grande transparence sont nécessaires pour les travaux du CAC et pour ceux du Conseil, notamment lorsqu'ils portent sur le même sujet.

En ce qui concerne l'établissement de rapports, il faut se féliciter des initiatives lancées comme suite au paragraphe 21.1 des conclusions adoptées d'un commun accord; les mesures nécessaires doivent être prises pour empêcher les chevauchements. Il est encourageant de constater que davantage de rapports émanant du Secrétariat contiennent des recommandations précises, encore que certaines d'entre elles pourraient revêtir un caractère plus pratique. De plus amples informations devraient être données sur les mesures qui sont adoptées pour mettre en oeuvre les paragraphes 20 et 21 des conclusions, en particulier en ce qui concerne le rôle des équipes spéciales interorganisations. De plus, les rapports sont encore présentés avec des retards inacceptables.

Les Etats Membres doivent aussi accepter leur part de responsabilité dans l'absence de progrès. Il y a eu peu de véritables améliorations dans les méthodes de travail du Conseil ou de l'Assemblée générale. Si quelques progrès ont été faits au niveau des commissions techniques, beaucoup reste encore à faire.

L'élément le plus important dans l'application des conclusions a été l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 50/227; cette résolution doit être mise en oeuvre rapidement et, en particulier, le Conseil doit donner suite aux dispositions concernant ses organes subsidiaires dès que possible. Il faut espérer que les négociations sur un agenda pour le développement aboutiront dans le proche avenir.

M. MONTOYA (Colombie) considère que le rapport du Secrétaire général (E/1996/59) aurait dû présenter des recommandations pour assurer une application plus efficace des conclusions adoptées d'un commun accord, en particulier celles concernant le suivi des grandes conférences des Nations Unies dans les domaines économique et social. Des recommandations plus précises à l'Assemblée générale sont aussi souhaitables.

Il faudrait réfléchir plus avant aux liens à établir entre un agenda pour le développement et le suivi des conférences. Le Secrétariat pourrait faire des recommandations quant aux moyens d'assurer que la mise en oeuvre d'un agenda pour le développement et celle des engagements adoptés lors des conférences se renforcent mutuellement; le suivi des décisions du Conseil dans ce domaine devrait concerner surtout les questions de fond et ne pas se limiter à un débat sur les domaines de compétence des Deuxième et Troisième Commissions. Il faut en outre que le Secrétaire général définisse les moyens de renforcer les travaux des commissions régionales, notamment en ce qui concerne leur participation aux conférences régionales.

Pour ce qui est de la coordination interorganisations, les priorités établies par l'Assemblée générale et le Conseil devraient guider le choix des thèmes par le CAC. La délégation colombienne ne comprend pas très bien pourquoi le centre d'intérêt des équipes spéciales thématiques est limité au suivi au niveau national. Elle voudrait aussi savoir comment les thèmes retenus par le CAC se rattache à ceux que le Conseil doit identifier pour recommandation à l'Assemblée générale. Il faudrait aussi que soit mieux expliqué pourquoi le Comité interorganisations du développement durable a été chargé d'étudier de manière générale la rationalisation des procédures d'établissement des rapports, y compris ceux portant sur des questions autres que le développement durable.

La question de la mobilisation des ressources revêt une grande importance pour la délégation colombienne, tout comme la nécessité de ne pas faire d'amalgame entre ce problème et la recherche de formules nouvelles et novatrices pour générer des fonds; ces formules ne sauraient se substituer au respect des engagements en matières de mobilisation de ressources.

La coopération internationale pour le développement a décliné ces dernières années, malgré le nombre croissant de conférences internationales. M. Montoya demande instamment aux gouvernements de réaffirmer clairement leur détermination politique à rétablir la coopération internationale dans des domaines aussi cruciaux pour la croissance économique que la monnaie, les flux de capitaux, les échanges, les transferts de technologie et la coordination macro-économique au niveau mondial.

M. BAILLARGEON (Canada) présente une proposition en trois volets concernant les examens des mécanismes du Conseil demandés par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/227. Premièrement, afin de faciliter l'examen demandé au paragraphe 71 de cette résolution, le Secrétaire général devrait être invité à rassembler des informations de base sur les produits de ces organes, la nature de leurs délibérations, leurs relations avec d'autres organes et l'origine de l'appui fourni à leur secrétariat ou sous la forme de services d'experts. Une reprise d'une semaine de la session du Conseil pourrait alors avoir lieu au début de 1997 afin de commencer l'examen. Toute action ou

décision ultérieure pourrait intervenir à la session de fond de 1997. Deuxièmement, l'examen des mandats, de la composition, des fonctions et des méthodes de travail des commissions techniques, des groupes d'experts et autres organes (résolution 50/227, par. 70) devrait être l'un des sous-points de l'ordre du jour de la session de fond de 1997. Enfin, l'on pourrait accélérer les examens internes des commissions régionales en demandant aux secrétaires exécutifs d'entreprendre ou d'achever leurs examens internes, selon le cas, et de faire rapport à sa session de fond de 1997. Un autre sous-point, à savoir l'examen des rapports, pourrait être inscrit à l'ordre du jour de cette session. La délégation canadienne soumettra un projet de résolution reprenant cette proposition et elle espère que le Conseil lui apportera son appui.

De l'avis de M. YU Qingtai (Chine), le consensus important qui s'est dégagé sur les objectifs et principes de la coopération pour le développement lors des récentes conférences des Nations Unies doit être suivi d'une action concrète et efficace. La croissance économique, en particulier dans les pays en développement, doit être poursuivie en prêtant attention au développement économique et à la protection de l'environnement. Les activités de suivi devraient être envisagées dans une optique intégrée. Les préoccupations institutionnelles, comme le renforcement du rôle de développement des Nations Unies, ne devraient pas faire oublier des questions comme les ressources financières, le transfert de technologies, l'amélioration de l'environnement économique international et d'autres questions de fond.

Les conclusions adoptées d'un commun accord par le Conseil contiennent des suggestions positives pour un suivi satisfaisant des grandes conférences internationales. Le Conseil devrait prendre des mesures pour assurer leur application.

Mme ENGELBRECHT (Afrique du Sud), après avoir fait part de l'adhésion de sa délégation à la déclaration prononcée par le représentant du Costa Rica au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le rapport du Secrétaire général sur l'application des conclusions adoptées d'un commun accord (E/1996/59) constitue un bon point de départ pour les efforts et discussions du Conseil dans ce domaine.

Bien que son pays n'ait pas été en mesure de participer au Sommet mondial pour le développement social de 1990, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 et à la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de 1993, il prend des mesures pour mettre en oeuvre les recommandations de ces conférences au niveau national. L'Afrique du Sud a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant en 1995 et ses droits sont consacrés dans sa Constitution. Le principe selon lequel les besoins des enfants revêtent la plus haute priorité fait partie intégrante de son programme de reconstruction et de développement. Les instruments

internationaux relatifs aux droits de l'homme sont la pierre angulaire de la politique de l'Afrique du Sud dans ce domaine et la Constitution de ce pays garantit les droits de tous et réaffirme les valeurs démocratiques.

S'agissant de la résolution 50/161, Mme Engelbrecht précise que sa délégation est favorable au renforcement de la Commission du développement social. Etant donné que des questions comme l'élimination de la pauvreté sont étudiées par plusieurs commissions techniques, il y certainement des chevauchements inutiles. La délégation sud-africaine souscrit donc aux recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général (E/1996/61) sur le recentrage des travaux des commissions techniques et sur une meilleure répartition des tâches.

Elle note le rôle important joué par la Commission du développement durable dans le suivi de la Conférence des nations Unies sur le développement et l'environnement. La session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui se tiendra en 1997, devrait être l'occasion de mettre en place un partenariat général en faveur du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies. La session extraordinaire devrait permettre aussi d'assurer que les principes approuvés par la Conférence de Rio sont bien suivis d'effets, que les ressources nécessaires sont fournies et que la mise en oeuvre d'Action 21 se poursuit.

La délégation sud-africaine se félicite de l'élargissement de la Commission de la population et du développement, qui devrait faciliter le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement. Tant la Conférence du Caire que la récente Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) ont permis de souligner la nécessité d'offrir des abris adéquats à une population mondiale de plus en plus nombreuse et de plus en plus urbanisée.

Améliorer l'autonomie alimentaire en Afrique, où la population rurale travaille essentiellement dans l'agriculture, exige que l'on investisse dans la lutte contre la pauvreté et que l'on appuie les mesures destinées à atténuer les effets de phénomènes naturels comme la sécheresse et l'avance des déserts. La délégation sud-africaine espère que le prochain Sommet mondial sur l'alimentation prendra en compte les initiatives régionales particulières. Elle souligne combien il importe que les populations directement concernées participent le plus largement possible à la mise en oeuvre des recommandations des conférences des Nations Unies.

La détermination de l'Afrique du Sud à encourager l'autonomie des femmes est reflétée dans sa Constitution, qui interdit la discrimination sous toutes ses formes, y compris la discrimination fondée sur le sexe. L'Afrique du Sud a ratifié la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes en décembre 1995 et se propose

d'établir une Commission sur la parité. Elle s'efforce actuellement d'intégrer dans toutes ses activités-programmes au niveau national une démarche soucieuse d'équité entre les sexes. Afin d'assurer un suivi efficace de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le Conseil devrait examiner, sur une base régulière, la mesure dans laquelle les facteurs sexospécifiques ont été pris en compte dans les recommandations de toutes les commissions techniques. La Plate-forme d'action de Beijing doit être appliquée dans l'ensemble du système des Nations Unies en tant que partie intégrante du mécanisme de programmation, y compris pour les organes qui ne s'occupent pas en général de la promotion de la femme. Il faut renforcer encore la coordination et la coopération entre les divers organismes du système des Nations Unies. Enfin, des apports adéquats de ressources sont indispensables à un suivi efficace de toutes les conférences des Nations Unies.

M. SOEPRAPTO (Indonésie), après s'être félicité de la présentation du rapport (E/1996/59), qui facilite beaucoup les débats, souligne que l'insuffisance des ressources et l'absence de volonté politique sont des problèmes communs à tous les efforts de suivi et que le moyen le plus efficace d'y remédier serait de rechercher des formules nouvelles et novatrices de générer des fonds. L'Assemblée générale ayant pour tâche de réexaminer la mise en oeuvre de chaque programme d'action, elle devrait imprimer un nouvel élan politique en faveur de l'application des mesures de suivi. Pour ce faire, elle pourrait tenir des discussions à haut niveau sur certains aspects du suivi, en utilisant le mécanisme prévu par la résolution 50/122, qui demande une relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique pour le développement grâce au partenariat.

En ce qui concerne le paragraphe 5.2 des conclusions adoptées d'un commun accord (E/1996/59), M. Soeprapto estime que la cohérence et la complémentarité seraient améliorées si le Conseil présentait à l'Assemblée générale des recommandations pour un suivi efficace et concerté des grandes conférences internationales. Pour ce qui est du paragraphe 6.1, sur le renforcement du rôle du Conseil, il considère qu'il est souhaitable en ce qui concerne les thèmes communs de dégager et d'exploiter les convergences qui serviront de base à une approche concertée et bien ciblée. S'agissant du paragraphe 8.1, il estime que les débats se tenant dans le cadre du dialogue sur les politiques à suivre et les débats consacrés aux questions de coordination avec les institutions de Bretton Woods doivent être mieux articulés à l'avenir. Il souscrit à la déclaration figurant au paragraphe 14, où il est dit que les commissions régionales ont participé activement aux préparatifs des récentes conférences internationales et aux activités de suivi. Il se demande, néanmoins, pourquoi il n'est pas fait état dans le rapport du rôle joué par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), qui a pourtant participé

activement aux préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et du Sommet mondial pour le développement social.

Pour ce qui est du paragraphe 16.1, M. Soeprapto souligne la nécessité d'élaborer de façon concertée des programmes de travail pluriannuels afin d'assurer le suivi et le réexamen des programmes d'action des conférences et d'établir ainsi une continuité entre le sujet d'une conférence et le sujet de la conférence suivante. A cet égard, il souligne aussi la nécessité d'une coopération entre les membres des bureaux des divers organes.

La délégation indonésienne appuie sans réserve les idées présentées dans le paragraphe 18 des conclusions convenues d'un commun accord. En ce qui concerne la coordination interinstitutions, elle estime que le mécanisme assuré par le Comité administratif de coordination (CAC) a donné des résultats variables. Les équipes spéciales interorganisations mises en place par le CAC au niveau des pays devraient tirer le plus possible parti de dispositifs existants comme les comités de terrain et les groupes de travail thématiques. L'échange systématique d'informations permettrait de mieux articuler la coordination au niveau des secrétariat et la coordination au niveau intergouvernemental. La délégation indonésienne estime aussi que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) doit contribuer davantage aux travaux de l'équipe spéciale sur les conditions propices au développement économique et social.

Elle convient que le système des Nations Unies a lancé d'importantes initiatives de coopération dans de nombreux pays (par. 19.1). Elle souhaiterait des précisions sur les "équipes spéciales à l'échelon du système" qui sont mentionnées dans ce paragraphe.

Pour ce qui est de la coopération entre les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (par. 23), la délégation indonésienne attache une grande importance à l'établissement de modalités qui permettront d'unir les efforts des organismes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods dans l'intérêt des pays en développement. A cet égard, l'Assemblée générale et le Conseil doivent jouer un rôle central dans la formulation de directives pour le renforcement de la coopération. Ces directives devraient, entre autres, définir le cadre de la coopération au niveau des pays. Une relation plus étroite doit être établie entre, d'une part, l'Assemblée générale et le Conseil et, de l'autre, le Comité intérimaire du Fonds monétaire international et le Comité de développement de la Banque et du Fonds.

La contraction regrettable des apports de ressources financières pour le suivi des conférences des Nations Unies, pour le Conseil lui-même et pour l'aide publique au développement est due, surtout, à l'absence de volonté politique. Il faut trouver une issue à cette situation.

Mme LEBL (Etats-Unis d'Amérique) fait part de son intérêt pour les suggestions présentées par le Groupe des 77 et la Chine selon lesquelles le Conseil devrait envisager d'organiser son programme de travail sur une base pluriannuelle et les rapports des équipes spéciales interorganisations du CAC, dont l'importance est apparue durant les sessions précédentes du Conseil, devraient être examinés lors des débats consacrés par le Conseil aux questions de coordination. En ce qui concerne la proposition canadienne visant la mise en oeuvre de certaines des dispositions de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, elle estime que l'examen demandé au paragraphe 70, qui doit être achevé pour la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, devrait avoir la priorité sur l'examen demandé au paragraphe 71.

M. GERUS (Biélorus) estime qu'il faut améliorer la coordination des mesures prises par les organismes des Nations Unies pour mettre en oeuvre les conclusions et recommandations des grandes conférences internationales tenues récemment en adoptant une approche globale de la mise en oeuvre des programmes d'action. Etant donné qu'il est trop tôt pour évaluer les résultats des nouvelles modalités de travail mises en place par le Conseil pour les institutions et organismes des Nations Unies, il serait plus utile de réfléchir aux principes clés qui sous-tendent ces modalités. Le Conseil et ses organes subsidiaires doivent être guidés par la résolution 50/227 de l'Assemblée générale. Il faut se féliciter des efforts faits pour renforcer la coordination au niveau des pays et en particulier de l'établissement de trois équipes spéciales interorganisations, alors que la constitution d'une base de données commune sera très utile.

Le Conseil devrait axer ses travaux sur la mise en oeuvre pratique des décisions des grandes conférences internationales, compte tenu des intérêts de tous les groupes de pays. Il devrait être ainsi possible d'améliorer la coordination des travaux des organes subsidiaires et des institutions spécialisées et de renforcer le rôle du Conseil en tant qu'organe chargé de la définition des orientations politiques d'une action socio-économique concrète en faveur du développement. La fonction de coordination du Conseil devrait pouvoir être améliorée par la détermination d'objectifs prioritaires et de domaines de coopération dans la pratique pour ses organes subsidiaires. Les efforts de coordination sont concentrés au niveau des pays et on ne se soucie pas suffisamment d'assurer la cohérence des décisions adoptées sur des questions connexes par les institutions spécialisées des Nations Unies.

Le Conseil devrait étudier la nécessité d'un approfondissement des travaux des commissions régionales qui contribuent à la mise en oeuvre des résultats des conférences mondiales. Le Biélorus s'intéresse aux activités de la Commission économique pour l'Europe à cet égard. Sa délégation propose que lors des débats que le Conseil consacrera en 1997 aux questions de coordination soit examinée la

question du rôle des organisations régionales et infrarégionales dans la mise en oeuvre intégrée des programmes et plans d'action des grandes conférences internationales organisées par l'ONU dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Cet examen permettrait de redonner un nouvel élan aux travaux que l'Organisation des Nations Unie mène pour aider les économies en transition et les pays en développement.

La coopération entre les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce revêt la plus haute importance pour la mise en oeuvre des grandes conférences internationales et elle devrait être élargie afin d'assurer une assistance technique aux pays en transition. Un suivi efficace des conférences est impossible sans la mobilisation des ressources nécessaires. Le Conseil doit s'efforcer de trouver des sources supplémentaires de financement pour les programmes qui visent à résoudre des problèmes mondiaux dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

La délégation du Bélarus souscrit à l'idée de tenir de courtes sessions spéciales du Conseil pour examiner une question présentant de l'intérêt pour tous les groupes de pays. Cela permettrait au Conseil d'aborder un plus grand nombre de questions, de réagir plus rapidement aux dernières évolutions et de répondre plus efficacement aux besoins des différents groupes de pays. Il faudrait aussi envisager de réduire la longueur de la session de fond du Conseil afin de permettre la tenue de ces sessions spéciales.

Mme SADIK [Directrice exécutive, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)] dit que le FNUAP attache une grande importance au suivi des grandes conférences internationales ainsi qu'à une collaboration efficace à l'échelle du système pour faciliter ce suivi, en particulier au niveau des pays. L'équipe spéciale interinstitutions sur la Conférence internationale sur la population et le développement a mis au point des directives pour aider les coordonnateurs résidents et a élaboré une déclaration commune défendant les principes clés du développement économique et social approuvés par le système des Nations Unies. Le Comité administratif de coordination (CAC) a ultérieurement élargi le mandat de cette équipe spéciale, qui est présidée par le FNUAP et est désormais chargée des services sociaux de base pour tous.

L'équipe spéciale a maintenu des liens étroits avec deux autres équipes spéciales du CAC, sur l'emploi et des moyens de subsistance durables et sur les conditions propices au développement économique et social ainsi qu'avec le Comité interorganisations sur les femmes et l'Initiative spéciale de l'ensemble du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, afin de rationaliser et de renforcer la fourniture d'une aide concertée par les organismes des Nations Unies et de permettre ainsi aux pays de mettre en oeuvre les objectifs des conférences eu égard à leurs priorités et stratégies de développement. Mme Sadik décrit plusieurs activités de l'équipe spéciale sur les services

sociaux de base pour tous, qui se sont appuyées sur le système de coordonnateurs résidents et sur la note de stratégie de pays. Les coordonnateurs résidents ont souligné la nécessité d'identifier des indicateurs appropriés pour mesurer les progrès réalisés dans la réalisation des objectifs des conférences et pour suivre l'efficacité des programmes dans les secteurs concernés ainsi que d'élaborer des directives couvrant, entre autres, les modalités d'action pour le renforcement des capacités des pays dans le domaine des services sociaux de base.

Le FNUAP privilégie la coordination avec ses partenaires des Nations Unies dans ses principaux domaines d'action : la santé en matière de procréation, y compris la planification familiale et la santé sexuelle; la population et les stratégies de développement; la sensibilisation du public.

En ce qui concerne les ressources, Mme Sadik estime que les pays doivent faire tous un effort pour mobiliser des ressources nationales pour les priorités de développement social et la communauté internationale doit assumer sa part de responsabilité dans la mise en oeuvre du Programme d'action convenu lors de la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi que les instruments des autres grandes conférences internationales. L'initiative 20 %/20 % devrait faciliter ce processus. Les secrétaires ou directeurs exécutifs du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Fonds des Nations Unies pour le développement et du FNUAP ont récemment envoyé une lettre commune appelant leurs bureaux dans les pays à oeuvrer avec les pays pour mettre en oeuvre cette initiative.

Mme SIBAL [Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)] déclare que l'UNESCO est persuadée que si un plein appui est apporté à un suivi concerté et intégré des grandes conférences internationales tenues récemment, il n'est pas nécessaire d'établir d'autres nouveaux organes à cette fin. Des dispositions ont été prises au sein du secrétariat de l'UNESCO pour assurer les ajustements et modifications des priorités et des programmes futurs nécessaires pour mettre en oeuvre ces mesures de suivi.

La réussite de la mise en oeuvre des résolutions adoptées lors des conférences ne dépend ni des institutions ni des gouvernements seuls. Elle exige la mobilisation de tous les membres de la société, en particulier les jeunes. Une modification des comportements est requise pour faire avancer l'objectif de solidarité, sans lequel il ne saurait y avoir ni développement durable ni paix durable.

L'UNESCO attend avec impatience que soit définitivement établi le mandat du Comité interinstitutions sur les femmes. Elle est en train d'élaborer une approche cohérente pour la mise en oeuvre des recommandations des conférences qui entrent dans son domaine de compétence. Elle a un rôle particulier à jouer

dans les domaines suivants : création de capacités autonomes; développement des zones rurales; promotion de la participation de la population grâce à la démocratisation et au respect des droits de l'homme; promotion de la prise de conscience des problèmes d'environnement et de l'utilisation rationnelle des ressources en vue d'un développement durable et amélioration du réseau de communications partout dans le monde en utilisant les nouvelles technologies de l'information et des communications et en améliorant l'accès aux moyens de communication.

L'UNESCO a présidé le groupe de travail sur l'éducation de base de l'équipe spéciale du CAC chargée des services sociaux de base pour tous et a élaboré des directives pour les coordonnateurs résidents. Elle joue un rôle de catalyseur dans la mise en oeuvre du chapitre 36 d'Action 21 et son mandat dans le domaine de l'éducation à l'environnement a été élargi. Mme Sibal appelle l'attention sur l'annexe à sa déclaration, qui a été distribuée et qui couvre les activités entreprises par l'UNESCO dans le domaine de l'éducation pour donner suite aux grandes conférences des Nations Unies. En conclusion, elle souligne l'importance de mécanismes véritablement intersectoriels pour la coordination au niveau national et international.

M. ORDZHONIKIDZE (Fédération de Russie) note que la plupart des conclusions et recommandations du Conseil sont reprises dans la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, qui contient des suggestions très spécifiques. Dans certains cas, toutefois, la résolution ne fait que formuler des recommandations en vue d'un plus ample examen au lieu de prôner des mesures concrètes.

En ce qui concerne le rôle de l'Assemblée générale, la délégation de la Fédération de Russie estime qu'il y a lieu de prendre pleinement en compte dans tout agenda pour le développement les recommandations concrètes concernant l'amélioration de l'efficacité et la rationalisation des travaux de l'Assemblée générale, notamment par une meilleure qualité de la documentation, une approche concertée de l'examen des dimensions économiques et sociales du développement et l'utilisation de la capacité des bureaux de l'Assemblée générale et de ses comités pour améliorer la coordination.

S'agissant du renforcement du rôle du Conseil, il faut définir plus clairement la procédure à suivre pour le choix des thèmes à examiner lors des débats sur les questions de coordination, de façon à éviter de longues négociations chaque année. Les propositions du Secrétaire général pour 1995 devraient être remises au goût du jour et le Secrétariat devrait être encouragé à soumettre de nouvelles idées et propositions. En général, le Secrétariat a réussi à n'établir qu'un seul rapport d'ensemble pour les débats sur la coordination; il faudrait cependant s'efforcer de ramener ce rapport à une longueur raisonnable, tout en lui conservant son caractère général.

A la session en cours, le Conseil doit examiner les rapports des commissions économiques régionales de même que la question de l'harmonisation et de la coordination des ordres du jour et programmes de travail des commissions techniques. En outre, le Bureau et le Secrétariat devraient soumettre régulièrement des propositions concrètes au Conseil sur la façon d'éliminer de l'ordre du jour du Conseil les points qui ne présentent plus d'intérêt.

En ce qui concerne la rationalisation des travaux et le renforcement du rôle des commissions techniques, il y a lieu de définir des procédures et des calendriers pour l'examen des mandats, de la composition et des méthodes de travail de ces commissions. Ce processus devrait débuter en janvier-février 1997 afin de permettre au Conseil d'arrêter des recommandations concernant la structure future de ses organes subsidiaires et d'adopter des mesures précises avant la fin de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

Pour ce qui est de la coordinations interinstitutions à tous les niveaux, la délégation de la Fédération de Russie souligne la nécessité d'adopter des recommandations spécifiques à l'intention du CAC sur un large éventail de problèmes de coordination, d'autant que les débats sur les questions de coordination remplaceront les Réunions communes du CAC et du Comité du programme et de la coordination.

Jusqu'ici, aucune mesure de grande portée n'a été prise pour rationaliser la préparation des rapports et les exigences en matière d'établissement de rapports. Bien que des mesures soient en cours d'examen, aucun paramètre n'a véritablement été établi pour mesurer les résultats et aucun calendrier n'est prévu pour la mise en oeuvre. Il faudrait accélérer les choses et le Conseil devrait formuler des recommandations au Secrétaire général à cet égard. Malgré la sensibilité politique et la complexité technique de la question de la réduction du volume de la documentation, des mesures doivent être prises pour améliorer la qualité des documents, réduire les coûts de leur établissement et faire en sorte qu'ils soient prêts en temps voulu.

Le Conseil devrait adopter une décision qui permettrait de revenir sur ce point à une session ultérieure.

M. KHAN (Département de la coordination des politiques et du développement durable), répondant aux commentaires et suggestions formulés durant la discussion, précise pour ce qui est de l'observation selon laquelle le document E/1996/59 aurait dû contenir davantage d'analyses et de recommandations, que ce document doit être considéré comme complémentaire du rapport du Secrétaire général sur l'élimination de la pauvreté (E/1996/61) et du document de séance sur la mise en oeuvre de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale distribué à la session en cours (E/1996/CRP.3). C'est au Conseil qu'il appartient de déterminer quelle action intergouvernementale s'impose.

Les commentaires faits par les délégations concernant l'établissement des rapports devraient être pris pleinement en considération. Le Secrétariat fait véritablement tout son possible pour présenter des rapports consolidés comme base des délibérations et négociations du Conseil. En l'occurrence, il a établi un rapport consolidé en reprenant les principaux éléments des rapports présentés par les conseils et les fonds des organes d'exécution et il fera de même pour les commissions techniques en 1997. Il cherche aussi à rationaliser et à réduire le volume des rapports afin d'éviter toute prolifération.

En ce qui concerne la coopération entre le CAC et le Conseil, M. Khan rappelle que le CAC a réalisé un effort concerté pour se conformer aux conclusions adoptées d'un commun accord par le Conseil aux niveaux national, régional et mondial, comme on peut le voir dans le document E/1996/18. Le CAC a aussi adopté une approche thématique pour la coordination du suivi des grandes conférences mondiales.

Le Conseil a reçu à sa session en cours d'amples informations sur les travaux des équipes spéciales du CAC établies pour favoriser une telle coordination. Les progrès faits par ces équipes spéciales montrent clairement la détermination du système des Nations Unies à appliquer une approche concertée pour s'acquitter des mandats établis par les conférences et témoignent de l'approche décentralisée prônée par le Secrétaire général et les secrétaires et directeurs exécutifs des différents organismes.

Pour conclure, M. Khan signale que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel participent activement aux travaux de l'équipe spéciale sur les conditions propices au développement, que les commentaires du Conseil seront portés à l'attention de l'équipe spéciale, dont une réunion est prévue bientôt, et que le rapport de cette équipe sera soumis au Conseil par l'intermédiaire du CAC.

La séance est levée à 17 h 45.